

# Information sécurité

## Certificat de décontamination (A Compléter par le client)

### Informations générales

Ce document permet de collecter les informations nécessaires en cas de retour en usine des instruments et composants utilisés pour tout type de fluide et ainsi garantir la protection du personnel.

Le client se porte garant de la santé et de la sécurité de leurs employés. Ceci s'étend également aux personnes entrant en contact avec les appareils à réparer ou à étalonner, soit sur le site du client soit dans le service technique du fabricant. La contamination des instruments doit être déclarée. A cet effet, la déclaration de décontamination doit être remplie.

### Déclaration de décontamination

Le personnel qui effectue la réparation doit être informé des conditions d'utilisation des appareils avant de commencer l'expertise. Pour ce faire, il existe un feuillet "Déclaration de décontamination des appareils et des composants".

Cette déclaration doit être envoyée directement au constructeur ou à une société désignée par ce dernier. Une copie doit être envoyée avec le matériel contaminé.

### Expédition

Avant d'expédier les appareils et les composants, les instructions mentionnées dans le manuel d'instructions doivent être respectées, telles que:

- dépressuriser l'appareil,
- nettoyer l'instrument en purgeant au moyen d'un gaz inerte et/ou rincer avec un solvant approprié,
- démonter la cartouche du filtre ou le filtre intégré à l'entrée de l'instrument;
- condamner toutes les ouvertures (connexions pneumatiques, électriques, hydrauliques, etc...),
- emballer dans une pochette plastique appropriée et étanche,
- utiliser un emballage approprié offrant une parfaite protection de l'instrument,
- placer le certificat de décontamination à l'extérieur du colis



